

# Conditions Générales 2010-2011

## Article 1 Champ d'application

Les présentes Conditions Générales sont applicables à tous les contrats conclus entre EF Education SAV/NV (ci-après, "EF") et ses clients (ci-après, "les participants").

## Article 2 Promotion et offre

§1. Les informations contenues dans la brochure de voyages engageant EF, qui a édité ladite brochure, à moins que:

\* des modifications dans ces informations n'aient été clairement communiquées au participant, par écrit et avant la conclusion du contrat;

\* des modifications n'interviennent ultérieurement, à la suite d'un accord écrit entre les parties au contrat.

§2. EF peut se voir contraint de supprimer une offre, temporairement ou définitivement. Dans ce cas, il sera fait application de l'article 10 des présentes Conditions Générales.

§3. L'offre mentionnée dans la brochure est valable jusqu'à épuisement.

## Article 3 Information de la part du participant

Le participant doit fournir à EF tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément. Si le participant fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour EF, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

## Article 4 Formation du contrat

§1. Lors de la réservation du voyage, EF est tenu de délivrer au participant un bon de commande conformément à la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur.

§2. Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le participant reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par EF, par l'entremise ou non de l'intermédiaire de voyages qui agit au nom de ce dernier.

§3. Si le contenu du bon de commande diffère de celui de la confirmation du voyage ou si la confirmation n'a pas lieu au plus tard dans les 21 jours de la signature du bon de commande, le participant peut supposer que le voyage n'a pas été réservé et a droit au remboursement immédiat de tous les montants déjà payés.

## Article 5 Prix du voyage

§1. Les prix convenus dans le contrat sont fixes et sont les prix globaux à payer par le participant, en ce compris la taxe sur la valeur ajoutée, toutes autres taxes ainsi que le coût de tous les services à payer obligatoirement en supplément par le participant, sous réserve d'une erreur matérielle évidente.

§2. Les prix convenus dans le contrat peuvent être revus à la hausse ou à la baisse jusqu'à 21 jours calendrier avant la date de départ prévue, pour autant que cette révision résulte d'une modification:

- des taux de change appliqués au voyage et/ou
- du coût de transport, y compris le coût du carburant et/ou
- des redevances et taxes afférentes à certains services.

Si l'augmentation dépasse 10% du prix global, le participant peut résilier le contrat sans indemnité. Dans ce cas le participant a droit au remboursement immédiat de toutes les sommes payées à EF. La révision du prix sera calculée proportionnellement à la modification en cause et sera appliquée proportionnellement à la partie des prestations soumises à cette révision de prix.

§3. Pour le séjour et les autres services à l'étranger, le calcul du prix est basé sur les tarifs et les taux de change du 11 mai 2009, pour le transport sur les tarifs de mai 2009 et, en particulier, pour le transport en charter, sur le coût moyen du carburant du mois de mai 2009.

## Article 6 Paiement de la somme du voyage

§1. Sauf en cas de location ou de convention expresse contraire, le participant paie à la signature du bon de commande, un montant à titre d'acompte, conformément aux Conditions Spécifiques ci-après.

§2. Sauf convention contraire sur le bon de commande, le participant paie le solde au plus tard un mois avant la date de départ, à condition qu'il ait préalablement reçu ou qu'il reçoive simultanément, la confirmation écrite du voyage et/ou les documents de voyage.

§3. Si la réservation a lieu moins d'un mois avant la date de départ, la totalité du prix est immédiatement exigible dès réception de la confirmation écrite du séjour.

## Article 7 Cessibilité de la réservation

§1. Le participant peut, avant le début du voyage, céder son voyage à un tiers qui devra remplir toutes les conditions du contrat d'organisation de voyages. Le cédant doit informer EF de cette cession, au moins huit semaines avant le départ.

§2. Le participant qui cède son voyage et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du prix global du voyage et des frais de la cession.

## Article 8 Autres modifications par le participant

EF porte en compte au participant tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci.

## Article 9 Modification avant le départ par EF

§1. Si, avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, EF doit en avertir le participant le plus rapidement possible, et en tout cas avant le départ, et l'informer de la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, sauf si le participant accepte la modification proposée par EF.

§2. Le participant doit informer EF de sa décision dans les trois semaines avant le départ.

§3. Si le participant accepte la modification, il y a lieu d'établir un nouveau contrat ou un avenant au contrat dans lequel figurent les modifications apportées et leur incidence sur le prix.

§4. Si le participant n'accepte pas la modification, il peut demander l'application de l'article 10.

## Article 10 Résiliation avant le départ par EF

§1. Si EF résilie le contrat avant le début du voyage en raison de circonstances non imputables au participant, celui-ci a le choix entre: 1° soit l'acceptation d'une autre offre de voyage de qualité équivalente ou supérieure, sans avoir à payer de supplément. Si le voyage offert en substitution est de qualité inférieure, EF doit rembourser au participant la différence de prix dans les meilleurs délais; 2° soit le remboursement, dans les meilleurs délais, de toutes les sommes versées par lui en vertu du contrat.

§2. Le participant peut également, le cas échéant, exiger une indemnisation pour la non-exécution du contrat, sauf:

- si EF annule le voyage parce que le nombre minimum de participants prévu dans le contrat et nécessaire à l'exécution de celui-ci n'a pas été atteint et si le participant en a été informé par écrit dans le délai prévu au contrat et au moins 15 jours calendrier avant la date de départ;
- si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure, en ce non compris les surréservations. Par cas de force majeure, il faut entendre des circonstances anormales et imprévisibles, indépendantes de la volonté de celui qui les invoque et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence déployée.

## Article 11 Non-exécution partielle ou totale des services faisant l'objet du contrat

§1. S'il apparaît au cours du voyage qu'une part importante des services faisant l'objet du contrat ne pourra être exécutée, EF prend toutes les mesures nécessaires pour offrir au participant des substituts appropriés en vue de la poursuite du voyage.

§2. En cas de différence entre les services prévus et les services réellement prestés, il dédommage le participant à concurrence de cette différence.

§3. Lorsque de tels arrangements sont impossibles ou que le participant n'accepte pas ces substituts pour des raisons valables, EF doit lui fournir un moyen de transport équivalent qui le ramène au lieu de départ et est tenu, le cas échéant, de dédommager le participant.

## Article 12 Résiliation par le participant

Le participant peut, à tout moment, résilier tout ou partie du contrat. Si le participant résilie le contrat pour une raison qui lui est imputable, il dédommagera EF pour le préjudice subi à la suite de la résiliation. Le dédommagement peut être fixé forfaitairement et s'élever à une fois le prix du voyage au maximum.

## Article 13 Responsabilité de EF

§1. EF est responsable de la bonne exécution du contrat conformément aux attentes que le participant peut raisonnablement avoir sur la base des dispositions du contrat d'organisation de voyages et des obligations découlant de celui-ci, indépendamment du fait que ces obligations doivent être remplies par lui-même ou d'autres prestataires de services, et ce sans préjudice du droit de EF de poursuivre les autres prestataires de services en responsabilité.

§2. EF est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences.

§3. EF est responsable de tout dommage subi par le participant en raison du non-respect de tout ou partie de ses obligations. EF n'est pas responsable dans chacun des cas suivants:

- les manquements constatés dans l'exécution du contrat sont imputables au participant;
- les manquements imprévisibles ou insurmontables sont imputables à un tiers qui est étranger aux prestations visées au contrat;
- les manquements sont imputables à un cas de force majeure tel que défini à l'article 10, § 2, b);
- les manquements sont imputables à un événement que EF ne pouvait ni prévoir ni éviter même en faisant preuve de la plus grande prudence, en ce non compris les sur réservations.

Dans chacun des cas a), b), c) et d) précités, EF peut mettre, le cas échéant, les coûts exposés à la charge du participant.

§4. EF décline tout responsabilité en cas de refus par le pays d'accueil de délivrer un visa étudiant obligatoire pour un programme ou en cas de passeport ou de visa expiré ou non valide. Un tel refus, et de tels passeports ou visas, lui seront inopposables.

§5. EF décline toute responsabilité pour les éventuels dommages causés par la négligence du participant.

§6. Dans la mesure la plus large permise par le droit applicable, EF se réserve le droit, en cas de force majeure, de modifier son programme ou de supprimer un cours.

§7. Si une convention internationale est d'application à une prestation faisant l'objet du contrat de voyage, la responsabilité de EF est, le cas échéant, exclue ou limitée conformément à la convention.

§8. Pour autant que EF n'exécute pas lui-même les prestations de services prévues dans le contrat, sa responsabilité totale pour dommages matériels et la perte de la jouissance du voyage est limitée à concurrence de deux fois le prix du voyage.

§9. Aucune disposition du présent contrat ne pourra être interprétée comme une exclusion ou une limitation de la responsabilité de EF

pour le dommage causé par la mort ou les blessures du participant, et pour les dommages non corporels découlant de son fait ou de sa négligence, de l'intention de causer le dommage ou d'une faute grave.

## Article 14 Responsabilité du participant

Le participant répond du préjudice causé à EF, à son personnel ou ses représentants, par sa faute ou suite à la non-exécution de ses obligations contractuelles. La faute est appréciée par référence au comportement normal d'un participant.

## Article 15 Règlement des plaintes

Avant le départ:

§1. Les plaintes antérieures à l'exécution du contrat de voyage doivent être introduites au plus vite par lettre recommandée ou contre accusé de réception, auprès de EF.

Pendant le voyage:

§2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites le plus tôt possible par écrit ou sous toute autre forme appropriée auprès des prestataires de services locaux concernés, afin qu'une solution puisse être recherchée. A cet effet, le participant s'adressera - dans l'ordre suivant - à un représentant de EF sur place, ou directement à EF.

Après le voyage:

§3. Les plaintes qu'il est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard un mois après la fin du voyage auprès de EF, soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception.

## Article 16 Garantie de solvabilité

Conformément à la loi du 16 février 1994 régissant le Contrat d'Organisation de Voyages et le Contrat d'Intermédiaire de Voyages, EF a souscrit une police d'assurance qui garantit à ses clients le respect de ses obligations en cas d'insolvabilité financière. EF veillera à ce que les montants déjà payés puissent être remboursés au participant et, si le voyage a déjà commencé, au rapatriement de celui-ci. EF est assurée contre l'insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages®, avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles. Selon les lois australiennes, les articles 27 et 29 de la loi ESOS et la clause 44 du National Code of Practice seront invoqués pour les étudiants ayant réglé le montant total à EF qui ne peut leur assurer le service prévu en Australie.

## Article 17. Organisateur et responsabilité

La responsabilité des séjours incombent à EF Education, située rue de Stassart 117-1050 Bruxelles, TVA 416.896.892, disposant d'un capital de 62.000 euros. Les séjours de EF sont organisés par EF International Language Schools B.V., Pays-Bas pour les services dans l'Union Européenne/pour les services hors Union Européenne. EF ne peut être tenu pour responsable de l'impossibilité à assurer des prestations initialement prévues en raison de défaillances de ses prestataires de services, de conflits ou de troubles graves échappant à son contrôle. EF ne pourra être tenu responsable de pertes ou de dommages subis par des personnes ou des biens et qu'elle qu'en soit la cause sauf lorsque sa responsabilité est expressément prévue sans exclusion de ses engagements. EF ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages causés par la négligence du participant.

## Article 18. Généralités

Le présent contrat est constitué des présentes Conditions Générales et des Conditions Spécifiques applicables. En cas de conflit entre les dispositions des Conditions Générales et les dispositions des Conditions Spécifiques, les Conditions Spécifiques prévaudront.

## Article 19. Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est régi par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

## Article 20. Clause relative à la protection de la vie privée

Afin de permettre à EF, dont le siège social est situé rue de Stassart 117 à 1050 Bruxelles, d'accomplir ses obligations en vertu du présent contrat, le participant est invité à lui communiquer un certain nombre de données le concernant. EF garantit qu'elle traitera les données du participant conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée. Les données communiquées par le participant sont reprises dans une base de données et sont traitées par EF, comme responsable du traitement. Les données communiquées par le participant peuvent être communiquées aux sociétés liées à EF. Ces données seront traitées aux seules fins de l'exécution du contrat, en ce compris la délivrance de factures, la vérification des paiements, la réservation du transport, l'exécution des obligations contractuelles et l'administration du dossier. Les données pourront également être traitées aux fins de contacter le participant pour lui donner des informations sur les programmes et services offerts par EF. Le participant qui communique des données le concernant a le droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel le concernant envisagé à des fins de direct marketing. Le participant possède également un droit d'accès et de rectification de ses données.

# Conditions spécifiques 2010-2011

Le programme EF - Une Année Multi-Langues est ouvert à tous les participants de 16 ans et plus. Il n'y a pas de minimum linguistique requis. Avant de vous inscrire, veuillez lire attentivement les informations suivantes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le bureau EF de Bruxelles au 02/505.01.10.

## Dates de début de session

Vous devez organiser votre séjour de manière à ce que votre temps d'étude dans les 2 ou 3 écoles EF choisies atteigne un total de minimum 36 semaines. Vous pouvez arranger votre combinaison de langues, dans n'importe quel ordre, sans oublier que la durée minimale par ville doit être de 6 semaines. (Vous trouverez en p. 7 de la présente brochure la liste complète des combinaisons possibles). La date de début de votre cours dans chacune des écoles choisies doit concorder avec une date de début officielle.

Ces dates de début se trouvent en p 7. Remarque: les débutants doivent, dans certains centres, se limiter à certaines dates.

## Comment s'inscrire?

Il suffit de compléter le formulaire d'inscription de la page 19 et de nous l'envoyer par courrier ou par fax. Vous pouvez également nous téléphoner pour plus d'informations ou passer en nos bureaux. Environ 21 jours après réception de votre inscription, nous vous enverrons une confirmation définitive ainsi qu'un dossier de séjour. Celui-ci comprend : le guide de séjour EF avec les informations relatives à votre ville de séjour et des renseignements relatifs à votre voyage et au transfert, si vous nous en confiez l'organisation.

Environ 10 jours avant chaque départ, vous recevrez l'adresse de votre famille d'accueil ainsi que vos tickets de voyage.

## Prix du séjour

Le coût total du programme EF "Une Année Multi-Langues" s'élève à la somme de tous les tarifs des services souscrits. Certains frais sont obligatoires et d'autres sont facultatifs (voir ci-dessous). Nos prix sont stipulés dans la brochure (pp 13-15) ainsi que sur le formulaire d'inscription. Nos prix varient en fonction du lieu, de la durée, du type de cours, du type d'hébergement, et du type de repas choisis, tels que décrits dans notre brochure.

### Frais obligatoires :

- Prix du programme : ce prix comprend les frais de scolarité (50%), les frais de séjour (50% qui inclut les coûts d'hébergement et d'organisation)

- les frais d'enregistrement : ces frais s'élèvent à € 120. Les frais d'enregistrement sont payables une fois par an et par famille.

- les manuels pédagogiques ne sont pas inclus dans ces frais et sont à payer sur place.

### Frais facultatifs :

- le voyage et l'accueil-transfert à l'arrivée

-forfait annulation €185

-assurance-assistance

- les frais de stage en entreprise

Les prix indiqués dans la brochure sont valables jusqu'au

30/09/2011. EF se réserve le droit de modifier ses tarifs conformément à l'article 5 de ses Conditions Générales en cas de fluctuation des taux de change, de variation du coût de transport (y compris le coût du carburant) et/ou de variation des redevances et taxes afférentes à certains services après impression de la brochure (11/05/09). Ces modifications vous seront communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Les participants ont le droit d'annuler leur participation, sans aucun frais si l'augmentation excède 10% du prix global. Si l'augmentation est inférieure à 10% du prix global, les conditions d'annulation reprises ci-dessous s'appliquent.

## Modalité de paiement

A la confirmation du séjour, nous vous prions de régler l'acompte par virement bancaire ou en espèces au bureau EF. Le premier versement inclut les frais d'enregistrement de € 120, un acompte de € 500 sur le prix du séjour, un acompte pour le vol et la prime du forfait annulation. EF vous enverra 90 jours avant le premier départ une facture pour payer le solde total du séjour. Le versement du solde total doit être effectué au plus tard 30 jours avant le premier départ. Note : Si vous vous inscrivez moins de 30 jours avant le départ, vous devrez payer le solde total de votre séjour en une fois, dès réception de notre confirmation.

## Trajet jusqu'au centre EF

Le voyage jusqu'à votre ville de séjour, ainsi qu'entre les villes de séjour, n'est pas inclus dans le prix du programme. Cependant, nous vous remettrons volontiers un devis si vous désirez que nous organisions votre voyage.

## Arrivée et transfert à l'aéroport/la gare

Vous pouvez demander qu'un représentant EF vienne vous chercher à l'aéroport ou à la gare Eurostar. Il vous conduira jusqu'à la famille d'accueil ou la résidence. Pour le prix du service transfert de votre destination, veuillez consulter la page 16 de la présente brochure. Ce prix couvre le transport à l'aller uniquement. Le service transfert est organisé chaque dimanche entre 9h et 21h, pour toutes les destinations. Si vous arrivez à un autre moment, notre bureau vous donnera volontiers les prix pour un transfert spécial.

## Hébergement

L'hébergement est inclus dans le prix du séjour, comme décrit en pages 13 à 15. Votre chambre est réservée à partir du dimanche précédant votre session de cours jusqu'au samedi matin suivant la fin de votre séjour.

## Visa et passeport

Un visa étudiant est nécessaire pour les ressortissants belges pour les USA, Canada, Equateur, Chine, Singapour, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Singapour et Australie. EF vous fournira les documents nécessaires pour l'obtenir. Le refus par le pays concerné de

délivrer un passeport ou un visa ne peut être opposable à EF. Les participants doivent s'assurer de pouvoir disposer d'un passeport valide et du visa en temps voulu.

## Durée des cours et niveau

La durée minimale d'un cours est de 40 minutes. En arrivant au centre, vous aurez un test de niveau. Chaque école EF dispose de 8 niveaux d'enseignement. Si un groupe de débutants comprend moins de 5 étudiants, EF se réserve le droit de modifier raisonnablement le nombre de cours par semaine afin de tenir compte de cette circonstance.

## Horaires des cours

Certaines écoles EF proposeront des cours durant le week-end. Dans ce cas, les étudiants auront congé pendant la semaine.

## Jours fériés et absences aux cours

Les cours ne seront pas assurés les jours fériés, sauf exceptions indiquées dans les guides de séjour. Ces cours ne seront pas récupérés par la suite. Il n'y a pas de congé prévus dans le programme Multi-Langues. En cas d'arrivée tardive au centre ou d'absence au cours du participant pour une raison qui lui est imputable, aucun remboursement ne sera accordé. Les périodes d'absence ne pourront être compensées. EF considérera un remboursement possible dans le cas d'absence où des preuves évidentes seront fournies pour des circonstances atténuantes.

## iLabs

Les iLabs sont disponibles dans nos destinations anglophones.

## Forfait annulation

Lors de votre inscription, vous pouvez prendre un forfait annulation, dont le coût est de € 185. Cette prime doit être payée en même temps que l'acompte et est non-remboursable. Ce forfait concerne toute annulation avant le départ consécutive à une maladie ou accident grave/décès du participant ou de son entourage familial immédiat, en cas d'échec à un examen de fin de cycle scolaire ou en cas de non-obtention de la bourse du Plan Marshall malgré le fait que le participant réponde positivement à toutes les conditions pour pouvoir bénéficier de la bourse. Sur présentation d'un certificat médical, d'une attestation de votre école ou d'une attestation du FOREM à envoyer par lettre recommandée dans les 2 jours qui suivent la notification, EF vous remboursera la totalité des sommes versées sauf la prime elle-même et les frais d'enregistrement. Ce forfait ne couvre cependant pas les titres de transport. Si vous nous chargez de la réservation de vos titres de transport aérien, nous vous proposons un forfait complémentaire couvrant l'annulation des vols (en cas de maladie ou d'accident uniquement), dont le coût est de € 50 par vol.

## Annulation et remboursement

La présente section est applicable en cas d'annulation du contrat par le participant pour une raison qui lui est imputable. On entend par annulation qui lui est imputable, toute annulation effectuée par le participant autrement qu'en application de l'article 4, §3, de l'article 5, §2, de l'article 9 ou de l'article 10, §1.2° des Conditions Générales.

Toute annulation doit faire l'objet d'une lettre recommandée au bureau EF de Bruxelles, le cachet de la poste faisant foi. Dans toutes les hypothèses (a), (b), (c) et (d) ci-dessous, les frais d'enregistrement de € 120 et les primes d'assurance ne sont pas remboursables par EF et s'ajoutent aux autres frais d'annulation/interruption indiqués ci-dessous. Si EF vous a réservé un titre de transport, les conditions d'annulation des sociétés de transport sont d'application. Les frais d'annulation sont à charge du participant.

## Annulation et interruption

Les sommes versées par le participant lui sont remboursés comme suit:

(a) Si vous annulez avant le commencement de votre programme, la somme destinée à couvrir les frais de scolarité est toujours remboursée.

— En cas d'annulation plus de 30 jours avant le départ : EF rembourse également les frais de séjour.

— En cas d'annulation moins de 30 jours avant le départ : EF retient 40 % des frais de séjour afin de couvrir les frais de logement réservés à l'avance.

(b) Si vous interrompez vos cours et quittez le Centre la première semaine de votre arrivée: EF retiendra 10% des frais de cours et 60% des frais de séjour.

(c) Si vous interrompez vos cours et quittez le Centre après la première semaine de cours et avant la 18ème semaine du programme: vous devrez donner au directeur du Centre un préavis de 4 semaines. EF remboursera au prorata la partie de frais de scolarité non utilisée mais retiendra 75% des frais de séjour.

(d) Si vous interrompez vos cours et quittez le Centre après la 18ème semaine du programme: EF ne fera aucun remboursement. Tous les remboursements seront faits dans les 30 jours par le bureau EF ou son représentant où le paiement a été effectué.

Dans le cas où l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou le Service Public Fédéral Belge de la Santé publique émet un avis ou une interdiction de voyage pour une destination précise, l'étudiant a le droit de postposer son voyage ou de modifier sa destination dans un délai de 365 jours. Si l'étudiant souhaite annuler son inscription, les conditions d'annulation reprises dans le paragraphe ci-dessus sont d'application.

Les présentes Conditions n'affectent en rien vos droits définis par les lois de protection du consommateur de votre pays. Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse du Plan Marshall, nous informerons les responsables du FOREM de votre annulation ou interruption de séjour. Les montants versés par la bourse devront être remboursés.

## Frais de modification d'un séjour

Si vous apportez une modification à votre réservation initiale, EF pourra vous demander les frais de modification suivants : € 750 pour un changement de destination et € 85 pour un changement de type de cours, de durée de séjour ou de logement. Un préavis de 4 semaines sera exigé en cas de changement de logement.

## Bourses du Plan Marshall

Le programme Une Année Multi-Langues varie en certains points lorsque le participant est bénéficiaire d'une bourse linguistique octroyée dans le cadre du Plan Marshall avec le Concours de la Région wallonne, de la Communauté française et du FOREM. Il s'agit des conditions 2009-2010:

Le prix du programme comprendra nécessairement:

- les frais d'enregistrement
- les frais de scolarité et frais de séjour
- les frais de voyage aller-retour pour les destinations hors Europe
- l'assurance-assistance pour les destinations hors Europe
- la pension complète tous les jours de la semaine
- le forfait-annulation

EF ne peut en aucun cas être rendu responsable de l'impossibilité de paiement de la bourse de la part du FOREM ou du retard de paiement de celle-ci. En cas d'interruption ou d'expulsion du programme, seul le Forem sera compétent pour les questions relatives à la bourse. Si les présences sont inférieures à 80 %, la bourse devra être remboursée intégralement.

## Assurance Assistance

Nous recommandons fortement à nos participants de souscrire une assurance personnelle destinée à couvrir tout risque éventuel de maladie, d'accident ainsi que la perte ou le vol des effets personnels. Si vous le souhaitez, nous vous proposons en accord avec la compagnie d'assurance ERIKA une assurance rance très complète. Le prix de cette assurance est de 14 €/semaine pour l'Europe et 24 €/semaine pour le reste du monde, pour le reste du monde. Pour les séjours aux USA, Canada, Equateur, Costa Rica, Afrique du Sud, Chine, Singapour, Nouvelle-Zélande et Australie, une assurance assistance est obligatoire. Vous pouvez cependant vous assurer auprès d'une compagnie de votre choix. L'assureur des séjours EF est Erika Assurances S.A, BP 55569 - S-10204 Stockholm, Suède.

## Couverture maximale (en USS)

### Assurance accident-maladie

Frais médicaux	illimitée
Rapatriement d'urgence	illimitée
Présence d'un membre de la famille	illimitée
Rapatriement en cas de décès	illimitée
Décès suite à un accident	10.000
Invalité suite à un accident	50.000

### Assurance bagages et biens

Bagages et biens personnels	5.000
Documents de valeur	2.000
Argent liquide	500

### Assurance retards divers

Bagages retardés (100 euros/24h)	200
Retard personnel (30 euros/12h)	900
Frais de vols supplémentaires	500

### Protection juridique

Responsabilité civile	500.000
Frais de justice	15.000

### Assurance interruption de programme

Interruption de programme : prorata des cours non effectués	
Frais de vols supplémentaires	illimitée
Reprise du programme	2.000

## Aides financières gouvernementales

Dans le cas où l'étudiant est éligible pour l'octroi d'un support financier de la part du gouvernement ou d'un subsidie, EF a la volonté d'assister l'étudiant dans le processus de demande de cette aide au cas par cas. Cependant, EF n'a pas l'obligation d'assister l'étudiant dans ces démarches et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des demandes individuelles. De plus, EF ne peut en aucun cas garantir que ces demandes d'aide financière seront approuvées par les autorités de Belgique. Pour cette raison, EF et ses ayants droits n'acceptent aucune responsabilité, que ce soit au regard des plaintes ou de demandes de quelque nature que ce soit, ni sur le fond, ni sur la forme, qui arrivent ou qui pourraient arriver en rapport avec la demande de l'étudiant pour un tel support financier.

## Information additionnelle

Pour toutes les autres modalités relatives au voyage non expressément stipulées dans les présentes Conditions Spécifiques, EF se réfère expressément à sa brochure et à tous autres documents applicables reçus par le participant. Les étudiants recevront des informations spécifiques liées à leur inscription et à leur statut d'étudiant pour certaines destinations.

## EF - Education S.A./N.V

Rue de Stassart 117,  
B-1050 Bruxelles  
Tél. 02/505.01.10 - Fax 02/513.66.99  
Agence Cat. A Nr. 1861  
TVA n° BE416.896.892  
R.C. Brux. 401 606  
Editeur responsable : V. RENARD  
EF Education SA

# Formulaire d'inscription 2010-2011

## Bon de Commande

Veillez remplir ce formulaire et l'envoyer à EF Education – 117 Rue de Stassart à 1050 Bruxelles ou le faxer au 02/513.66.99 ou le scanner à l'adresse e-mail [academic.be@ef.com](mailto:academic.be@ef.com)

## ■ Dates de début de session

Destinations EF souhaitées	Dates J/M/A	Nombre de sem.	Type de cours*
			<input type="checkbox"/> INTENSIF <input type="checkbox"/> PRINCIPAL <input type="checkbox"/> EXAMEN <input type="checkbox"/> ANGLAIS DES AFFAIRES
			<input type="checkbox"/> INTENSIF <input type="checkbox"/> PRINCIPAL <input type="checkbox"/> EXAMEN <input type="checkbox"/> ANGLAIS DES AFFAIRES
			<input type="checkbox"/> INTENSIF <input type="checkbox"/> PRINCIPAL <input type="checkbox"/> EXAMEN <input type="checkbox"/> ANGLAIS DES AFFAIRES

\*Si vous êtes intéressés par le Cours de Préparation aux Examens Officiels de Langues, veuillez consulter le bureau EF de Bruxelles.

Désirez-vous préparer un examen de langues?  Oui  Non

Cambridge  TOEFL  Autres?

## ■ Renseignements personnels Mademoiselle Madame Monsieur

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ GSM parents: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_ GSM étudiant: \_\_\_\_\_

E-mail étudiant: \_\_\_\_\_ E-mail parents: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Lieu de naissance: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ Langue(s) maternelle(s): \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire ou employeur: \_\_\_\_\_

Professeurs de langue 1: \_\_\_\_\_ Langue 2: \_\_\_\_\_ Langue 3: \_\_\_\_\_

Adresse de l'école: \_\_\_\_\_

Nombre d'années d'études de la langue 1: \_\_\_\_\_ Langue 2: \_\_\_\_\_ Langue 3: \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu EF? \_\_\_\_\_

Bénéficiez-vous des conditions du Plan Marshall (voir p. 8) ?  Oui  Non

## ■ Santé

Souffrez-vous d'allergies ou de tout autre problème de santé?  Oui  Non

Si oui, veuillez préciser: \_\_\_\_\_

Avez-vous un régime alimentaire particulier?  Oui  Non

Si oui, veuillez préciser: \_\_\_\_\_

Etes-vous fumeur?  Oui  Non

## ■ Services EF

Souhaitez-vous souscrire à notre forfait annulation 185 €?  Oui  Non

Souhaitez-vous souscrire à notre forfait annulation vols 50 €?  Oui  Non

Désirez-vous souscrire à l'assurance-assistance Erika EF?  Oui

## ■ Option de Stage EF

Souhaitez-vous vous inscrire à l'un des stages professionnels proposés dans la plupart de nos écoles. Le prix de cette option est de 450 €.  Oui  Non

## ■ Vols et transferts

Souhaitez-vous que EF organise votre voyage?  Oui  Non

Si oui, pour quelles destinations? \_\_\_\_\_  en avion  en Eurostar

Souhaitez-vous que EF organise votre accueil-transfert à l'arrivée?  Oui  Non

Si oui, pour quelles destinations? \_\_\_\_\_ (voir p. 16 pour les prix des transferts)

## ■ Signature

J'autorise EF à prendre toutes les mesures médicales d'urgence. Je soussigné(e) déclare avoir lu et accepté les conditions générales et spécifiques décrites en pages 17-18 de la présente brochure. Votre signature marque également votre accord pour la participation au programme EF et aux activités EF proposées dans les centres.

Signature du Participant \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature des parents ou tuteurs \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

(pour les mineurs)

## ■ Offres et promotions

J'autorise EF à m'informer et m'envoyer par e-mail les promotions et offres spéciales  Oui  Non

Signature du représentant EF Education S.A. \_\_\_\_\_

## Hébergement

Veillez indiquer votre choix en noircissant les cases (■) pour chacun des centres choisis.

	Chez l'habitant	Chambre individuelle	Chambre double	Residence	Chambre individuelle	Appartement/Hotel	Chambre individuelle	Chambre multiple
Anvers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Oxford	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cambridge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Londres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brighton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bristol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bournemouth	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manchester	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dublin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
St. Julian's	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Cap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
New York	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boston	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Miami Beach	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Diego	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santa Barbara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Los Angeles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Francisco — Mills College	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Francisco — Fisherman's	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chicago	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seattle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vancouver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toronto	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montréal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Honolulu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brisbane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sydney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perth	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Auckland	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Singapour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Munich	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barcelone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Malaga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quito	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Playa Tamarindo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Shanghai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pékin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour la description complète de nos écoles, consultez la brochure "EF Un An d'Etudes à l'Etranger 2010-2011" ou surfez sur [www.ef.com](http://www.ef.com).